

VILLE DE VISE

Visé, le 06 septembre 2007.



PROVINCE DE LIEGE  
ARRONDISSEMENT DE LIEGE

S.P.E. S.A.  
Boulevard du Régent, 47  
1000 BRUXELLES

ENTRE LE	
N°	
SORTIE	13/09/07
	2074

Monsieur,

**Objet:** Projet de construction d'une centrale électrique à NAVAGNE (VISE)  
Consultation de la population préalable à l'étude des incidences sur  
l'environnement

Conformément aux dispositions de la législation en vigueur, nous vous transmettons les réactions écrites qui nous ont été adressées:

- 7 pétitions pour un total de 2123 signatures;
- 59 courriers individuels dont un courrier de la Province du Limbourg, un courrier de la commune de Eijsden, un courrier de la commune de Voeren, un courrier d'IVN Eijsden, un courrier du Vlaamse Overheid et un courrier de la Fédération des Pêcheurs à la ligne de la Basse-Meuse liégeoise pour un total de 73 signatures;
- 1 délibération du Collège communal de la Ville de Visé;
- L'avis de la CCAT.

Conformément aux dispositions de la législation en vigueur, nous vous demandons que les divers sujets évoqués et les questions posées dans ces documents soient analysés en détail dans l'étude des incidences sur l'environnement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

PAR LE COLLÈGE:

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

Ch. HAVARD

M. NEVEN

L'Echevin du Développement territorial,  
de la Mobilité et de l'Entretien

L. LEJEUNE

Copie de ce courrier est envoyée à : SGS (bureau d'études), à Messieurs DEGEE et DELECOUR  
(Région Wallonne, DGRNE et DGATLP)